

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

M. Brindeau, M. Benoit, M. Labille, Mme Thill et Mme Six

ARTICLE 1

SOUS AMENDEMENT À L'AMENDEMENT N° 1

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le couvre feu qui relève de l'état d'urgence sanitaire